

CURRICULUM VITAE



Domaines de compétence

- Droit pénal, droit pénal des affaires
- droit pénal routier
- Contentieux du droit de l'immobilier
- Droit de la nationalité et des étrangers

Formation et Diplômes

- **Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA)**, en cours à l'École de Formation du Barreau de PARIS (EFB), 2017-2018
- **Doctorat en droit privé et sciences criminelles**, obtenu le 2 septembre 2016 à l'Université Paris Saclay, portant sur le sujet : « *La motivation des décisions de justice pénales* »
- **Master II de droit processuel**, Professionnel et Recherche, obtenu en 2007 à l'Université de Paris-Sud XI, avec pour sujet de mémoire : « *Le contradictoire devant le juge d'instruction* »
- **Certificat de sciences criminelles**, obtenu en 2006 à l'Institut de criminologie de Paris II, Panthéon-Assas. Sujet de mémoire : « *Les obstacles à la politique pénale* »
- **Maîtrise de droit privé des contrats**, obtenue en 2005 à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- **Licence de droit privé**, obtenue en 2004 à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- **Diplôme d'études universitaires générales de droit (DEUG)**, obtenu en 2003 à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Activités d'enseignement

- **Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)** à temps partiel, soit 96 heures de travaux dirigés annuellement en droit pénal des affaires, Master I, et en introduction au droit, Licence I, à Université de Paris-Sud XI (2011-2013)
- **Cours de travaux dirigés par vacation** de 30 heures semestriellement en droit pénal des affaires à l'Université de Paris-Sud XI (2009-2011 ; 2013-2015)
- **Interventions en droit pénal et procédure pénale**, plus de 90 heures annuellement aux Editions Dalloz dans le cadre de la formation des étudiants préparant l'examen d'entrée dans un centre régional de formation professionnelle d'avocats (depuis 2010)
- **Interventions en méthodologie de la note de synthèse**, plus de 90 heures annuellement aux Editions Dalloz dans le cadre de la préparation des étudiants pour l'examen d'entrée dans un centre régional de formation professionnelle d'avocats (depuis 2010)
- **Cours de travaux dirigés par vacation** de 30 heures semestriellement en introduction au droit à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines (2009-2010)
- **Participation à la conception et à la correction des sujets de droit pénal et procédure pénale** au sein de l'établissement d'enseignement supérieur privé Pré-barreau (depuis 2008)

Fonctions administratives

- **Assistant pédagogique** au collège Les Saules, Saint-Quentin-en-Yvelines, à temps partiel, soit 20 heures par semaine (2006-2008).
- **Surveillant des épreuves** de l'examen d'entrée au CRFPA en novembre 2016, puis en décembre 2016 à l'Institut d'Etudes Judiciaires de Paris-Sud XI (Plus de 100 heures)

Recherche et publication

- Rédaction d'une thèse sur « *La motivation des décisions de justice pénales* », dans le cadre de l'obtention d'un diplôme de doctorat en Sciences juridiques, septembre 2016, sous la présidence du professeur Emmanuel JEULAND, Ecole de droit de la Sorbonne, en présence de :
 - Mme Morgane DAURY-FAUVEAU, Professeur, Université de Picardie, Jules Verne, Rapporteur
 - M. Emmanuel DREYER, Professeur, Ecole de droit de la Sorbonne, Rapporteur
 - Mme Haritini MATSOPOULOU, Professeur, Université de Paris-Saclay, Paris-Sud, Examinatrice
 - M. Eric HIRSOUX, Maître de conférences, HDR, Université de Paris-Saclay, Paris-Sud, Directeur

Cette thèse m'a permis d'appréhender la motivation des décisions de justice, insuffisamment traitée en droit pénal, sous un angle nouveau : celui des droits du justiciable. En effet, le droit pénal met en perspective une évolution possible de la motivation des décisions de justice : celle qui va d'un « *droit de la motivation des décisions pénales* » vers un « *droit à la motivation des décisions pénales* ». Si le premier met en lumière le régime peu satisfaisant de l'obligation imposée au juge répressif de motiver la décision, le second tente d'établir des liens de droit entre la motivation et les droits du justiciable, lesquels conduisent à entrevoir, au-delà des règles imposées au juge de motiver la décision, certaines améliorations afin de parvenir à la reconnaissance d'un véritable droit du justiciable à la motivation de la décision, de *sa* décision.

- Publication d'un sujet-corrigé sur « *L'intime conviction du juge et la motivation des décisions pénales* » au Recueil de sujets supplémentaires CRFPA, œuvre collective au sens de l'article L. 113-2 al. 3 du CPI, juillet 2016. Ce sujet-corrigé, s'attachant à l'étude du principe de l'intime conviction au regard de la motivation des décisions de justice, m'a incité à proposer une conception stricte de « *l'intime conviction* » –utilisée par de nombreux textes répressifs, mais sans définition–, qui oblige à la limiter dans son contenu par l'indication, dans la décision, des éléments de fait et de droit. Par conséquent, de « *conviction intime* » qu'elle semblerait désigner, l'intime conviction renvoie davantage à une « *conviction rationnelle* ».
- Rédaction d'une note synthèse sur « *La réforme de la garde à vue par la loi du 14 avril 2011* » aux Editions Dalloz, dans le cadre de la préparation des étudiants pour l'examen d'entrée dans un centre régional de formation professionnelle d'avocats, juillet 2011. Cette synthèse m'a permis de mettre en lumière les modifications extraordinairement peu satisfaisantes mises en place par la loi de 2011 en matière de garde à vue.
- Rédaction d'un mémoire sur « *Le contradictoire devant le juge d'instruction* », dans le cadre de l'obtention d'un Master 2 de droit processuel, juin 2007.
- Rédaction d'un mémoire sur « *Les obstacles à la politique pénale* », dans le cadre de l'obtention d'un certificat de sciences criminelles de l'institut de criminologie de Paris II, juin 2006.

Activités contentieuses

- **Stage de 6 mois à temps partiel au sein du cabinet d'avocats de Maître Emilie DENEUVE**, spé. Droit pénal, Droit des étrangers et de la nationalité, Droit de la santé et Droit de la famille : rédaction des recours en excès de pouvoir, des plaintes avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction, des conclusions de relaxe, des mémoires devant la Chambre de l'instruction et des conclusions de partie civile (2016)
- **Agent en accès au droit** auprès du Bureau d'aide juridictionnelle de Paris, à temps partiel, soit 20 heures par semaine (2008-2009)
- **Stage de 6 mois à temps partiel au sein du cabinet d'avocats de Maître Guy-Paul KIELE**, spé. Droit pénal et Droit des étrangers et de la nationalité (2006)